



Traité Chabbath

Michna 6 - Chapitre 1

בית שמאי אומרין, אין נותנין אונין של פשתן בתוך התנור, אלא
כדי שיהבילו, ולא את הצמר
ליורה, אלא כדי שיקלוט את העין; ובית הלל מתירין.
בית שמאי אומרין, אין פורסין מצודות חיה ועופות ודגים, אלא
כדי שיצודו מבעוד יום; ובית הלל מתירין

Beth Chamaï disent : on ne met pas (avant Shabbat) des fibres de lin [à sécher] au four, à moins que de la vapeur s'en dégage quand il fait encore jour, ni de la laine dans une cuve de teinture, à moins qu'elle puisse prendre de la couleur [quand il fait encore jour]. Et Beth Hillel [le] permettent. Beth Chamaï disent : on ne pose pas de pièges pour attraper un animal sauvage, des oiseaux et des poissons, à moins qu'[un animal] puisse être capturé quand il fait encore jour. Et Beth Hillel [le] permettent.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions